

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 décembre 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET

Étaient excusés et représentés :

Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Sabine AUDRAIN
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Philippe ROUSSEAU

LA HAYE
FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2025-12-07

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2025

FINANCES

Autorisations budgétaires spéciales des crédits d'investissement 2026

Philippe FORMENTEL expose :

L'article L. 1612-1 du CGCT stipule que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire, dès le 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avec les autorisations spéciales suivantes « dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 », non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le tableau ci-après indique les crédits ouverts dans la section investissement.

AUTORISATION BUDGÉTAIRE SPÉCIALE N° 1

BUDGET COMMUNAL M57

Montants en euros TTC

TABLEAU DELIBÉRATION AUTORISATION DEPENSES INVEST 25%

	BP	VC/DM	Budget total	RAR2025	TOTAL	Délibération 25%
CHAPITRE 20						
2031.	Frais d'études	106 940,00 €	84 748,11 €	266 848,11 €	75 160,00 €	191 688,11 €
2033.	Frais d'insertion	4 800,00 €		4 800,00 €		4 800,00 €
2051.	Concessions et droits similaires	5 836,00 €		10 000,00 €	4 164,00 €	5 836,00 €
204181.	Biens mobiliers, matériel et études	90 645,00 €		90 645,00 €		90 645,00 €
CHAPITRE 21						
2116.	Cimetières	25 800,00 €	- 10 700,00 €	15 100,00 €		15 100,00 €
2121.	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
2128.	Autres agencements et aménagements	63 500,00 €	- 4 400,00 €	64 600,32 €	5 500,32 €	59 100,00 €
21318.	Autres bâtiments publics	2 216 946,51 €	- 131 348,11 €	2 085 598,40 €		2 085 598,40 €
21351.	Bâtiments publics	43 000,00 €	11 500,00 €	54 500,00 €		54 500,00 €
2152.	Installations de voirie	271 060,00 €	- 13 800,00 €	257 260,00 €		257 260,00 €
2158.	Autres installations, matériel et outil.	24 820,00 €		24 820,00 €		24 820,00 €
21828.	Autres matériels de transport		50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €
21838.	Autre matériel informatique	37 000,00 €		37 000,00 €		37 000,00 €
21848.	Autres matériels de bureau et mobiliers	78 500,00 €	2 000,00 €	80 500,00 €		80 500,00 €
2188.	Autres	2 000,00 €	10 000,00 €	14 396,38 €	2 396,38 €	12 000,00 €
CHAPITRE 23						
2313.	Constructions	369 899,25 €	2 000,00 €	501 962,95 €	130 063,70 €	371 899,25 €
						92 974,81 €

VU l'avis de la commission Finances du 24/11/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'autorisations budgétaires spéciales d'investissement ci-dessus respectant la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au vote du prochain budget.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 11/12/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe ROUSSEAU